



GUINÉE

Un lundi sanglant

Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité
en Guinée le 28 septembre

HUMAN
RIGHTS
WATCH

Résumé et recommandations



UN LUNDI SANGLANT

Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité en Guinée le 28 septembre



Le 1^{er} octobre 2009 à la morgue de l'hôpital Ignace Deen à Conakry, un homme baisse les yeux près des corps de quelque 25 partisans de l'opposition tués lorsque les forces de sécurité guinéennes ont ouvert le feu sur un rassemblement de l'opposition le 28 septembre.

© 2009 Reuters

Des policiers assistent des personnes effondrées à leur arrivée devant la grande mosquée Fayçal, le 2 octobre 2009. Elles étaient venues chercher les corps de leurs proches tués au stade principal de Conakry le 28 septembre.

© 2009 Seyllou

Aux alentours de 11h30, le 28 septembre 2009, plusieurs centaines de membres des forces de sécurité guinéennes sont entrés dans le Stade du 28 septembre à Conakry, la capitale de la Guinée, et ont ouvert le feu sur des dizaines de milliers de partisans de l'opposition qui participaient à un rassemblement pacifique. À la fin de l'après-midi, au moins 150 Guinéens ont été retrouvés morts ou mourants dans l'enceinte et à l'extérieur du stade.



Des corps jonchaient le terrain central du stade, étaient écrasés contre les portes à demi ouvertes, pendaient des murs et étaient empilés devant les portes fermées des vestiaires où quelques manifestants terrifiés avaient pu se réfugier. Des dizaines de femmes qui participaient au rassemblement ont subi des violences sexuelles d'une extrême brutalité de la part des forces de sécurité : viols individuels et collectifs, agressions sexuelles avec des objets tels que des bâtons, des

matraques, des crosses de fusil et des baïonnettes. Au moins quatre femmes et jeunes filles ont été tuées pendant qu'elles étaient violées ou immédiatement après. Une femme a été tuée d'une balle dans le vagin alors qu'elle était allongée sur le dos au milieu du stade, suppliant qu'on épargne sa vie.

Au cours des heures et des jours qui ont suivi ces violences, alors que des mères, des pères et d'autres membres de familles tentaient désespérément de retrouver leurs proches,



les forces de sécurité ont mené une opération de camouflage organisé : après avoir barré l'accès au stade et aux morgues, les soldats ont enlevé des dizaines de corps pour les enterrer dans des fosses communes. Pendant plusieurs jours, d'autres abus, tels que des meurtres, des viols et des pillages, ont été commis par les membres des forces de sécurité déployés dans les quartiers d'où était issue la majorité des sympathisants de l'opposition. Plusieurs dizaines d'autres opposants ont été

séquestrés de façon totalement arbitraire dans des camps de l'armée et de la police, où plusieurs d'entre eux ont subi de graves sévices, y compris des tortures. À ce jour, le gouvernement guinéen n'a mené aucune enquête et n'a pas demandé aux membres des services de sécurité du pays de rendre des comptes pour le rôle qu'ils ont joué dans les meurtres, les viols et autres abus.

Dans le cadre d'une enquête de terrain approfondie sur les événements du 28 septembre et leurs conséquences, Human Rights Watch a interrogé environ 240 personnes, parmi lesquelles des victimes blessées lors de l'attaque, des

Les preuves réunies par Human Rights Watch laissent supposer que les meurtres, les viols et les autres abus commis par les forces de sécurité le 28 septembre et après cette date constituent un crime contre l'humanité.

personnes présentes dans le stade pendant les violences, des proches de personnes disparues, des soldats qui ont pris part aux violences et à l'opération de camouflage du gouvernement, des membres du personnel médical, des représentants d'organisations humanitaires, des diplomates, des journalistes et des dirigeants de l'opposition. L'enquête a révélé que la plupart des meurtres, des agressions sexuelles et autres abus décrits dans le présent rapport ont été commis par des membres de l'élite de la Garde présidentielle, notamment de l'unité directement chargée au moment des faits de la sécurité personnelle du président du CNDD, Moussa Dadis Camara. Parmi les autres auteurs de graves abus se trouvaient des gendarmes, des policiers et des hommes en civil armés de machettes et de couteaux.

Les graves abus commis par les forces de sécurité le 28 septembre ne sont pas l'initiative d'un groupe de soldats voyous et indisciplinés, contrairement à ce qu'a soutenu le gouvernement guinéen. L'absence de menace ou de provocations de la part des manifestants et l'organisation dont ont fait preuve les forces de sécurité lors de l'attaque du stade (l'arrivée simultanée devant le stade de différentes unités de sécurité, le déploiement coordonné des soldats à des emplacements stratégiques autour du stade en prévision de la fuite des manifestants, l'absence d'utilisation de techniques non mortelles pour disperser la foule et la présence d'officiers, notamment d'un ministre chargé des questions de sécurité) laissent supposer que ces crimes étaient prémédités et planifiés.

Les preuves réunies par Human Rights Watch laissent supposer que les meurtres, les viols et les autres abus commis par les forces de sécurité le 28 septembre et après cette date constituent un crime contre l'humanité. L'échelle et le niveau d'organisation de ces crimes laissent fortement penser que les attaques étaient généralisées et systématiques. Le principe de responsabilité du commandement s'applique aux chefs militaires et à toutes les personnes en position d'autorité susceptibles de devoir rendre des comptes pour les crimes commis par les forces placées sous leur commandement et leur surveillance. Tous les responsables, y compris ceux qui ont donné les ordres, doivent rendre des comptes devant la justice pour leurs actes, tout comme ceux qui ont contribué à dissimuler les crimes et à se débarrasser des preuves.

Affichant le profond dégoût partagé par les gouvernements africains et d'autres organisations régionales et internationales, d'importants acteurs internationaux—dont la France, les États-Unis, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et les Nations Unies—ont fermement dénoncé les violences du 28 septembre en Guinée. Cette condamnation a été suivie par le décret par la CEDEAO et l'Union européenne d'un embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager pour les membres du CNDD par l'UE, les États-Unis et l'Union africaine et le retrait ou l'annulation de l'aide économique et militaire par l'UE et la France.

La communauté internationale a également été très ferme quant à la nécessité de demander aux responsables des violences de septembre de rendre des comptes. Pour cela, à la demande de l'Union africaine et de la CEDEAO, une commission d'enquête internationale a été mise en place le 30 octobre par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Le 14 octobre, le procureur de la Cour pénale internationale a confirmé que celle-ci avait entamé un examen préliminaire de la situation. Malheureusement, le soutien économique et diplomatique apporté à la Guinée par la Chine et la Libye vient entacher la réponse internationale quasiment unanime.

En s'appuyant sur les preuves présentées dans ce rapport, Human Rights Watch recommande au gouvernement guinéen de suspendre immédiatement de leurs fonctions tous les dirigeants des services de sécurité suspectés d'être les premiers responsables des meurtres, des agressions sexuelles et des abus commis pendant les violences de septembre ; d'ouvrir rapidement une enquête, et de poursuivre et punir les coupables conformément à ce que prévoit le droit international. Human Rights Watch recommande également au gouvernement guinéen de reconnaître un bilan plus précis du nombre de morts recensés suite aux événements de septembre, de faciliter l'exhumation et l'identification des corps enterrés par les forces de sécurité et de rendre ces corps aux familles.

Les partenaires internationaux de la Guinée devraient continuer d'exiger que les coupables rendent des comptes et appuyer les efforts internationaux menés pour poursuivre et juger les responsables de ces crimes si les autorités guinéennes ne respectent pas leur obligation de le faire. Enfin, Human Rights Watch appelle le Secrétaire général des Nations Unies à rendre public au plus vite le rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits humains liées aux événements du 28 septembre, et à s'assurer que les conclusions de ce rapport seront examinées et appliquées.

Le capitaine Moussa Dadis Camara, dirigeant de la Guinée (au centre) et le lieutenant Abubakar Diakité dit « Toumba », son ancien aide de camp et commandant de la Garde présidentielle (à droite), lors des cérémonies marquant la fête de l'indépendance de la Guinée à Conakry, le 2 octobre 2009. Diakité commandait les soldats qui auraient été le plus impliqués dans les meurtres et les viols perpétrés contre des partisans de l'opposition au stade principal de Conakry, le 28 septembre 2009. © 2009 AP Images.



Bérets rouges guinéens en patrouille dans
les rues de Conakry, le 2 octobre 2009.
© 2009 Seyllou







MASSACRE, VIOLENCES SEXUELLES ET DISSIMULATION

Le coup d'État sans effusion de sang mené en décembre 2008 par un groupe de militaires suite à la mort du président Lansana Conté, qui avait dirigé la Guinée d'une main de fer depuis de nombreuses années, a dans un premier temps ravivé l'espoir d'une transition vers un régime plus respectueux des droits de l'homme. Le gouvernement putschiste, auto-baptisé Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), était dirigé par le capitaine Moussa Dadis Camara, lequel s'est autoproclamé président. Ce dernier a promis d'organiser des élections en 2009 auxquelles ni lui, ni aucun membre du CNDD ne se présenterait. En 2009, lorsqu'il est revenu sur sa promesse, les partis d'opposition et des groupes de la société civile guinéenne ont organisé des manifestations à travers tout le pays. La plus importante était prévue pour le 28 septembre 2009, à Conakry, et devait avoir pour point d'orgue le rassemblement au Stade du 28 septembre.

À l'extérieur du bâtiment principal, sur les terrains du complexe sportif, d'autres manifestants ont été blessés—mortellement dans de nombreux cas—à la baïonnette, par balle, ou d'un coup de couteau alors qu'ils essayaient de s'enfuir.

Cette photo prise immédiatement après le massacre du 28 septembre 2009 en Guinée montre les corps de victimes gisant près de l'entrée du stade principal de Conakry.



Marche de partisans de l'opposition en Guinée en direction du stade principal de Conakry le 28 septembre 2009. Les manifestants exigeaient un retour à un régime civil.

Dès les premières heures du 28 septembre, des dizaines de milliers de partisans de l'opposition ont marché vers le stade depuis la périphérie de la capitale. Les forces de sécurité ont à plusieurs reprises essayé d'empêcher les manifestants non armés d'avancer jusqu'au stade, notamment en tirant à balles réelles dans la foule. En réponse à ces tirs, les manifestants ont mis à sac un poste de police avant de l'incendier, et ont blessé un policier. Lorsque les chefs politiques de l'opposition sont entrés dans le stade aux alentours de 11h00, ils l'ont trouvé rempli de dizaines de milliers de partisans qui entonnaient des slogans pro-démocratiques, chantaient, dansaient et marchaient sur la piste de course du stade en brandissant des affiches et le drapeau guinéen.



(De haut en bas) Affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants près de l'entrée du Stade du 28 septembre de Conakry. Image provenant d'une séquence vidéo filmée le 28 septembre 2009.

Des survivants du massacre du 28 septembre 2009 s'occupent des corps des victimes.

Les forces de sécurité guinéennes tabassent un partisan de l'opposition qui participait à la manifestation. Image provenant d'une séquence vidéo filmée le 28 septembre 2009.

Des partisans de l'opposition s'enfuient du stade principal de Conakry le 28 septembre 2009, après que les forces de sécurité eurent fait irruption dans le stade et ouvert le feu sur les manifestants.

Un peu avant 11h30, des centaines de soldats de la Garde présidentielle, des gendarmes de l'Unité chargée de la lutte anti-drogue et du grand banditisme, des membres des forces de police anti-émeute et des dizaines de miliciens en civil sont arrivés à proximité du stade. Une fois déployés autour de l'enceinte et placés près des issues, les policiers anti-émeute ont tiré des grenades lacrymogènes à l'intérieur du stade, provoquant une panique généralisée. Quelques minutes plus tard, les forces de sécurité, avec à leur tête la Garde présidentielle, sont entrées dans le stade par l'entrée principale en tirant sur la foule compacte terrifiée. De nombreux témoins ont raconté que les hommes armés « tiraient en rafales sur la foule de gauche à droite » jusqu'à avoir vidé les deux chargeurs de munitions que plusieurs d'entre eux portaient.

Un groupe de soldats s'est avancé lentement sur le terrain situé au milieu du stade tout en tirant, laissant sur son passage de nombreux manifestants blessés ou morts. Un autre groupe s'est dirigé vers les tribunes et s'en est pris aux chefs des partis d'opposition et à leurs collaborateurs, en les frappant si violemment que certains d'entre eux ont perdu connaissance. De nombreux autres soldats ont bloqué les issues à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du stade.

Des témoins ont raconté que des soldats ont abattu des manifestants paniqués qui tentaient de fuir le stade en escaladant les murs d'enceinte, ont tiré à bout portant sur des manifestants qui essayaient de se cacher dans des galeries, des toilettes ou sous des sièges, et ont massacré d'autres personnes après leur avoir assuré qu'ils pourraient sortir en toute sécurité. Comme la plupart des issues du stade étaient bloquées par les attaquants, les chances de pouvoir s'échapper étaient minces pour les manifestants pris au piège et nombre d'entre eux sont morts écrasés par la foule paniquée à l'intérieur du stade. À l'extérieur du bâtiment principal, sur les terrains du complexe sportif, d'autres manifestants ont été blessés—mortellement dans de nombreux cas—à la baïonnette, par balle, ou d'un coup de couteau alors qu'ils essayaient de s'enfuir. Les dossiers médicaux des hôpitaux et les documents des organisations humanitaires confirment que plus de 1 400 personnes ont été blessées au cours de l'attaque.

Human Rights Watch n'a trouvé aucune preuve démontrant qu'un membre des forces de sécurité ait été blessé ou tué dans l'enceinte du stade ou du complexe sportif attendant, ce qui montre bien que les violences perpétrées par les forces de sécurité contre les manifestants de l'opposition non armés étaient à sens unique.

Les agressions sexuelles ont commencé quelques minutes après l'entrée des forces de sécurité dans le stade. Les enquêteurs de Human Rights Watch ont interrogé 28 victimes de violences sexuelles et documenté encore plus de cas grâce aux témoignages des personnes ayant assisté aux violences. Sur les 28 victimes, 18 avaient été violées par plus d'un agresseur. On ne sait pas exactement combien de femmes ont été violées. À la mi-octobre, 63 victimes de violences sexuelles avaient été identifiées par une coalition de groupes de défense

[Ces images proviennent d'une séquence vidéo remise à Human Rights Watch.]



(De haut en bas) Le corps d'une victime du massacre du 28 septembre 2009 est transporté près de l'entrée du stade principal.

Cette photo prise immédiatement après le massacre du 28 septembre 2009 en Guinée montre les corps de victimes gisant près de l'entrée du stade principal de Conakry.

[Ces images proviennent d'une séquence vidéo remise à Human Rights Watch.]

de la santé et des droits humains. Cependant, étant donné la manière dont sont stigmatisées les victimes de violence sexuelle dans une société guinéenne à majorité musulmane et profondément conservatrice, on peut supposer que de nombreuses femmes ayant subi des violences sexuelles le 28 septembre ont préféré ne pas demander de soins médicaux ou une autre forme d'aide.

Les victimes et les témoins ont décrit la manière avec laquelle des groupes de soldats de la Garde présidentielle ont acculé ou poursuivi les femmes paniquées qui fuyaient les coups de feu. Des femmes qui essayaient de grimper aux murs ou d'escalader les barrières pour s'échapper ont été rattrapées et forcées à descendre sous la menace des armes. Celles qui se cachaient sous les sièges et les tables du stade ont été violemment sorties de leur cachette. Une fois leurs victimes maîtrisées, les agresseurs ont arraché leurs vêtements ou les ont déchirés à l'aide d'un couteau. Après avoir coincé ces dernières au sol ou contre les sièges du stade, les agresseurs les ont violées à tour de rôle.

Les violences sexuelles étaient la plupart du temps accompagnées d'insultes dégradantes, de menaces de mort et d'une extrême brutalité. Les victimes ont dit avoir reçu des coups de pied et avoir été roués de coups de poings, de bâtons, de matraques et de crosses de fusil avant, pendant et après l'agression sexuelle. Nombre des victimes interrogées par Human Rights Watch ont montré leurs ecchymoses, les traces de coupures sur leur dos, leurs fesses et leurs

Immédiatement après le massacre, les membres de la Garde présidentielle ont empêché les équipes médicales de pénétrer dans le stade et, au cours des heures qui ont suivi, ont enlevé les corps qui se trouvaient dans l'enceinte du stade et du complexe sportif à l'aide de camions militaires.

membres, et les marques d'ongles sur leurs cuisses, leurs poignets et leur ventre. Pendant qu'ils agressaient sexuellement les jeunes filles et les femmes peules, les assaillants ont à plusieurs reprises tenu des propos racistes et proféré des insultes et des menaces apparemment dirigées contre cette ethnie.

De nombreux témoins ont dit avoir vu des groupes de 10 femmes et jeunes filles être violées simultanément sur le terrain et à d'autres endroits du complexe sportif. La Garde présidentielle a également enlevé plusieurs femmes présentes dans le stade, ainsi que certaines femmes qui attendaient d'être soignées dans un centre médical, pour les emmener dans des résidences privées où elles ont subi pendant plusieurs jours des viols collectifs. La fréquence et le nombre des agressions sexuelles qui ont été perpétrées pendant et après les manifestations laissent fortement supposer que ces actes ont été organisés suivant un vaste schéma préétabli et ne résultent pas d'initiatives isolées de soldats voyous.

Human Rights Watch a rassemblé des preuves formelles, y compris des témoignages de sources confidentielles militaires et de membres d'équipes médicales, attestant que les militaires ont entrepris de cacher de manière systématique les preuves de leurs crimes et de minimiser le nombre réel de victimes ayant trouvé la mort le 28 septembre. Le gouvernement a annoncé le chiffre officiel de 57 morts. Grâce à ses enquêtes, Human Rights Watch a pu déterminer que le nombre de victimes décédées lors des violences du 28 septembre et les jours qui ont suivi se situe probablement entre 150 et 200.

Immédiatement après le massacre, les membres de la Garde présidentielle ont empêché les équipes médicales de pénétrer dans le stade et, au cours des heures qui ont suivi, ont enlevé les corps qui se trouvaient dans l'enceinte du stade et du complexe sportif à l'aide de camions militaires. Dans les 24 heures qui ont suivi les violences perpétrées au stade, la Garde présidentielle a également pris le contrôle des deux



principales morgues de Conakry, situées aux hôpitaux Donka et Ignace Deen, et a enlevé les corps pour les enterrer dans des lieux connus et d'autres endroits inconnus. Human Rights Watch a interrogé les familles de plus de 50 personnes décédées au cours du massacre du 28 septembre. Dans plus de la moitié des cas, l'impossibilité de retrouver les corps des victimes a mené à la supposition que ces corps avaient été directement enlevés du stade ou de la morgue de l'hôpital, par des militaires.

Human Rights Watch a interrogé une source qui a vu 65 corps entreposés au camp militaire d'Almamy Samory Touré de Conakry être emmenés au milieu de la nuit pour être, selon toute vraisemblance, enterrés dans une fosse commune. Une autre source a dit avoir vu les troupes de la Garde présidentielle emmener des corps depuis l'hôpital Donka, tôt le matin du 29 septembre, pour aller les enterrer dans deux fosses communes à Conakry et dans les environs.

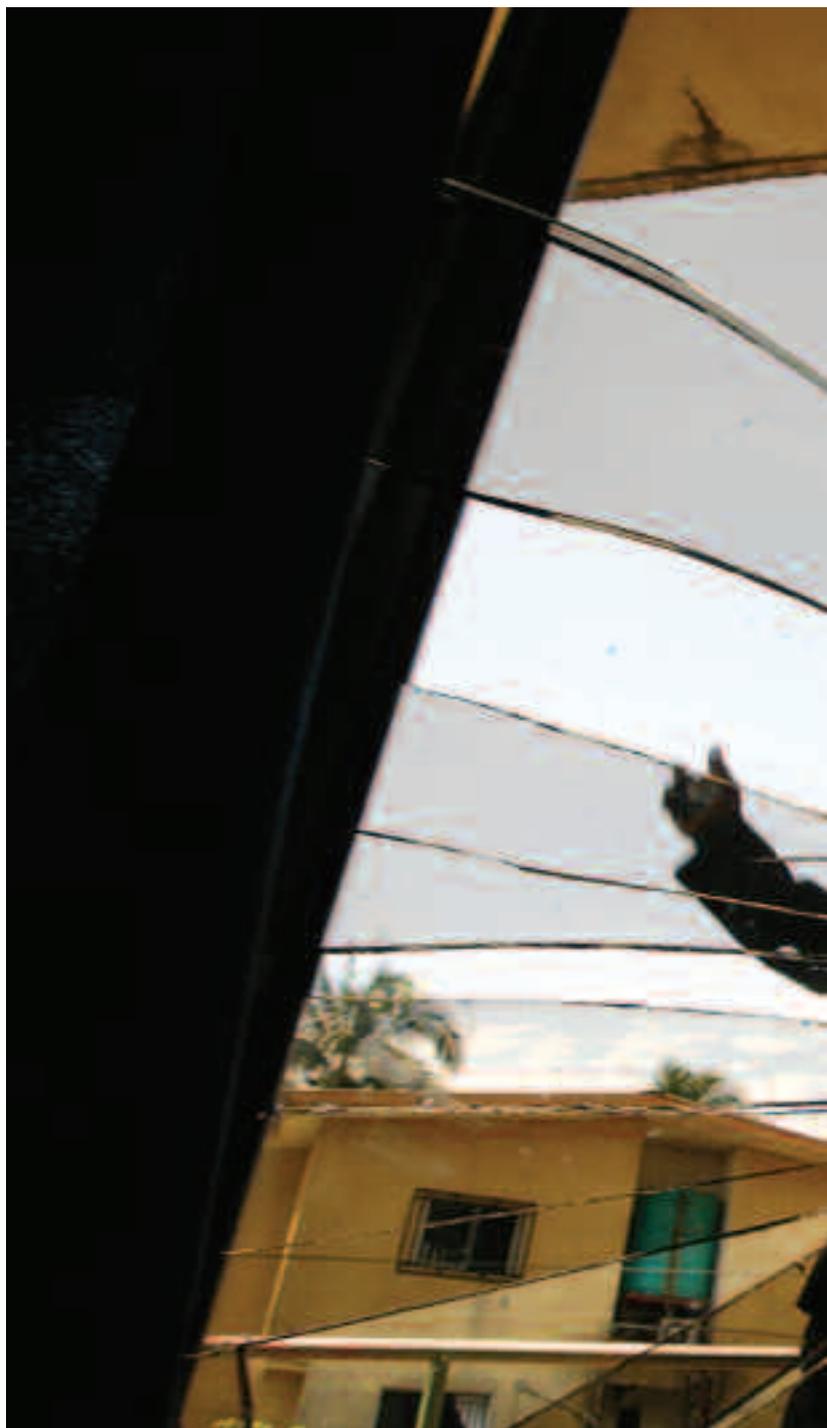
Le 2 octobre 2009, devant la grande mosquée Fayçal, un homme montre une photo de son fils qui figurait parmi les quelque 150 personnes (au minimum) tuées après que les forces de sécurité guinéennes eurent ouvert le feu sur un rassemblement de l'opposition le 28 septembre.

© 2009 Seyllou/AFP/Getty Images

ABUS COMMIS APRÈS LES VIOLENCES DU STADE

Au cours des heures et des jours qui ont suivi les violences, des soldats lourdement armés portant une tenue de camouflage et un béret rouge et des civils armés de couteaux, de machettes et de bâtons ont commis plusieurs dizaines d'abus dans les quartiers où résidait la majorité des participants au rassemblement du 28 septembre. Dans certains cas, il semble que les soldats et les civils armés ont agi en toute complicité. Les quartiers touchés par les attaques, notamment ceux de Dar-es-Salaam, Hamdalaye, Koloma, Bomboli et Cosa, connus pour être les bastions de l'opposition, sont en majorité peuplés d'habitants peuls et malinkés. Plusieurs victimes et témoins des violences commises dans ces quartiers ont confié à Human Rights Watch qu'au cours des attaques, les soldats et les miliciens en civil ont tué, violé et volé les résidents, et vandalisé les habitations. Ils les ont également insultés à plusieurs reprises et ont menacé les Peuls tout particulièrement.

Les forces de sécurité ont arbitrairement placé en détention plusieurs dizaines d'hommes arrêtés alors qu'ils fuyaient le stade ou, dans une moindre mesure, au cours des attaques qui ont suivi dans les quartiers, avant de faire subir à ces derniers de graves maltraitements, voire des tortures. La plupart d'entre eux ont été dévalisés et battus, parfois gravement, pendant leur détention. Les pires abus commis et les plus longues périodes de détention ont eu lieu aux camps militaires de Koundara et d'Alpha Yaya Diallo. Dans ces camps, d'anciens détenus ont dit avoir été battus à plusieurs reprises avec des matraques, des armes à feu et d'autres objets. Ils racontent également qu'ils ont été fouettés et forcés à se déshabiller, qu'ils ont dû prendre des positions de stress et subir des simulacres d'exécution. Sur les 13 hommes interrogés par Human Rights Watch qui ont été détenus dans au moins un des quatre centres de détention, aucun n'avait auparavant été questionné, interrogé ou déjà arrêté auparavant, et la plupart ont dû payer les policiers, gendarmes ou soldats qui les retenaient pour être relâchés. Les détenus n'ont généralement reçu aucun soin médical et n'ont eu droit qu'à une quantité limitée de nourriture et d'eau au cours de leur détention.





Le 3 octobre 2009, le président de l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG) Jean-Marie Doré examine une fenêtre brisée par des soldats lors d'une descente à son domicile le 28 septembre. Cette descente a eu lieu quelques heures après que les forces de sécurité eurent ouvert le feu sur des partisans de l'opposition qui se sont réunis au Stade du 28 septembre de Conakry.

© 2009 Reuters

RECOMMANDATIONS

AU GOUVERNEMENT GUINÉEN

- Coopérer pleinement avec la Commission internationale d'enquête proposée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en septembre et établie par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon en octobre, sans limiter son droit d'accès aux informations.
- Suspendre immédiatement de leurs fonctions les agents de sécurité soupçonnés de porter de lourdes responsabilités dans les crimes commis le 28 septembre 2009 et les jours suivants, y compris ceux nommés dans le présent rapport et soumettez-les rapidement à une enquête.
- Mener une enquête sur ces crimes, engager des poursuites judiciaires contre leurs auteurs, et sanctionner—conformément aux normes internationales relatives aux procès équitables—les membres des forces de sécurité dont la responsabilité pour ces crimes (tels que les meurtres, les viols, les agressions, la torture) est prouvée, y compris les personnes qui selon la doctrine de responsabilité du commandement auraient dû empêcher ou réprimer ces crimes.
- Respecter intégralement les restrictions imposées à certains fonctionnaires guinéens par l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et les États-Unis, y compris :
 - les embargos sur les armes imposés par la CEDEAO le 17 octobre et par l'Union européenne le 27 octobre ;
 - les restrictions sur les voyages et les visas imposées par les États-Unis le 23 octobre, par l'Union africaine le 23 octobre et par l'UE le 27 octobre ; et
 - le gel des actifs imposé par l'UE le 27 octobre.
- Garantir que les témoins et les autres détenteurs d'informations à propos des crimes commis au cours des violences de septembre sont correctement protégés contre toute intimidation, menace ou violence.
- Relâcher immédiatement toute personne détenue à la suite des violences de septembre sans faire l'objet d'une accusation, ou indiquer immédiatement quelles charges précises pèsent contre cette personne en vue de l'organisation d'un procès équitable dans un délai raisonnable.
- Faciliter l'exhumation, l'identification et le retour à leur famille des corps dont les forces de sécurité se sont débarrassés à la suite des violences du 28 septembre, y compris les cadavres enlevés du stade et des morgues des hôpitaux Donka et Ignace Deen pour être jetés dans des fosses communes.
- Indemniser rapidement et correctement les victimes des violences du 28 septembre et des jours suivants, y compris les membres de la famille et les ayants droit de personnes tuées.
- Ratifier le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, signé par la Guinée en juillet 2003, qui impose aux États de protéger les femmes contre toutes formes de violence, notamment la violence sexuelle, et de légiférer et d'appliquer les textes protégeant les femmes contre la violence sexuelle.
- Garantir que l'Observatoire national de la démocratie et des droits de l'homme (ONDH), mandaté pour enquêter sur les violations des droits humains et mettre en œuvre l'éducation aux droits humains, est pleinement opérationnel, financé et autorisé à fonctionner en toute indépendance.
- Examiner de manière approfondie (et modifier si nécessaire) le cursus de formation de la police et des autres forces de sécurité pour assurer une formation complète sur les questions de droits humains, y compris les pratiques légales et adaptées d'interrogatoire et de détention, et l'usage minimum de la force pour la dispersion des foules. Formez de façon complète les officiers de police à la mise en œuvre d'enquêtes sur l'usage illégal de la force et les abus des forces de sécurité. Toutes les formations doivent être conformes aux normes internationales applicables en matière de droits humains, telles que le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois des Nations Unies et les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois des Nations Unies.

À L'UNION AFRICAINE, À LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET À L'UNION EUROPÉENNE

- Exiger que les responsables des crimes, des violences sexuelles et des autres sévices commis le 28 septembre et ensuite rendent des comptes et soutenir les efforts internationaux visant à poursuivre ces crimes si les autorités guinéennes ne remplissent pas leurs obligations d'inquiéter les responsables de ces crimes.
- Appeler publiquement et de façon privée le gouvernement guinéen à garantir que les témoins et les autres détenteurs d'informations à propos des crimes commis au cours des violences de septembre soient correctement protégés de toute intimidation, menace ou violence.
- Assister la Commission internationale d'enquête en leur permettant d'accéder pleinement aux informations collectées par les États membres, y compris les informations des services secrets sur les violences du 28 septembre et des jours suivants.
- Assister le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies pour assurer que les mesures adéquates sont prises pour protéger les témoins des violences de septembre qui coopèrent avec la Commission internationale d'enquête en surveillant toutes les actions des autorités guinéennes menaçant des témoins et aidez à l'évacuation et au relogement des témoins menacés si besoin est. Accorder l'asile aux témoins menacés si nécessaire.
- Respecter intégralement les restrictions imposées à certains fonctionnaires guinéens par l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et les États-Unis, y compris :
 - les embargos sur les armes imposés par la CEDEAO le 17 octobre et par l'Union européenne le 27 octobre ;
 - les restrictions sur les voyages et les visas imposées par les États-Unis le 23 octobre, par l'Union africaine le 23 octobre et par l'UE le 27 octobre ; et
 - le gel des actifs imposé par l'UE le 27 octobre.
- Apporter un soutien financier et autre aux organisations non gouvernementales guinéennes pour améliorer la veille et la documentation concernant les abus commis par les forces de sécurité et évoquez ces questions au niveau national et international.

AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES, BAN KI-MOON

- Rendre rapidement public le rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits humains associés aux violences de septembre en Guinée et assurez que ses constatations sont discutées et mises en œuvre.
- Exiger que les responsables des crimes, des violences sexuelles et des autres sévices commis le 28 septembre et ensuite rendent des comptes et soutenir les efforts internationaux visant à poursuivre ces crimes si les autorités guinéennes ne remplissent pas leurs obligations d'inquiéter les responsables de ces crimes.
- Appeler publiquement et de façon privée le gouvernement guinéen à garantir que les témoins et les autres détenteurs d'informations à propos des crimes commis au cours des violences de septembre soient correctement protégés de toute intimidation, menace ou violence.
- Établir une présence sur le terrain de représentants, en nombre suffisant, du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies pour assurer la surveillance et la documentation de :
 - tout acte d'intimidation contre des témoins et d'autres détenteurs d'informations sur les crimes commis au cours des violences de septembre ; et
 - toute violation des droits civils et politiques lors de l'organisation des élections prévues pour 2010, y compris toute restriction qui pourrait affecter la possibilité des individus de s'associer librement, la possibilité des partis politiques et de leurs militants de s'organiser et de faire campagne et la possibilité de la presse de rendre compte des événements électoraux.

AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

- Encourager en permanence l'engagement du Secrétaire général des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la situation en Guinée.
- Soutenir l'établissement d'une opération de défense des droits humains sur le terrain en Guinée.

AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES

- Demander à la Commission internationale d'enquête sur les violences de septembre en Guinée de rendre compte de ses observations aux membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, lors de la 13^{ème} session du Conseil, qui doit se tenir en mars 2010.
- Soutenir l'engagement du Conseil des droits de l'homme par des procédures pertinentes spéciales, telles que celles énumérées ci-dessous, et suivre leurs recommandations concernant la situation en Guinée.

AUX RAPPORTEURS SPÉCIAUX DES NATIONS UNIES SUR DES SUJETS SPÉCIFIQUES

Aux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les violences contre les femmes, sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits humains et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination

- Surveiller étroitement la situation en Guinée et demander à visiter le pays.

À LA COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUÊTE

- Intégrer des recommandations spéciales au rapport de la Commission concernant l'obligation de rendre des comptes, qui soient conformes aux normes internationales applicables aux crimes graves commis dans le cadre des violences de septembre en Guinée, en tenant compte de la possibilité et de la volonté des autorités nationales d'enquêter sur les auteurs présumés et de les poursuivre.
- Intégrer des recommandations spéciales dans le rapport de la Commission concernant le besoin d'une présence permanente du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies pour assurer la veille et la documentation concernant tout acte d'intimidation contre des témoins et d'autres personnes ayant fourni des informations sur les crimes commis pendant les violences de septembre.

AU PROCUREUR DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

- Dans le cadre de votre examen préliminaire sur la situation en Guinée, tenir compte des observations et des recommandations de la Commission internationale d'enquête en Guinée et effectuer un suivi étroit des efforts nationaux visant à réprimer les crimes afin d'évaluer s'il est nécessaire que votre bureau cherche à ouvrir une enquête sur les crimes commis lors des violences de septembre.

À BLAISE COMPAORÉ, PRÉSIDENT DU BURKINA FASO ET MÉDIATEUR DE LA CEDEAO SUR LA CRISE EN GUINÉE

- Garantir que toute solution visant à résoudre la crise en Guinée comporte un volet sur l'obligation de rendre des comptes sur les crimes commis le 28 septembre et après.
- Veiller étroitement à la sécurité des victimes et des témoins des violences de septembre et intervenir pour protéger les individus s'ils se trouvent menacés.

Un lundi sanglant

Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité en Guinée le 28 septembre

Le lundi 28 septembre 2009, des membres des forces de sécurité guinéennes ont ouvert le feu sur des dizaines de milliers de partisans de l'opposition qui participaient à un rassemblement pacifique au Stade du 28 septembre à Conakry, la capitale. En fin d'après-midi, au moins 150 Guinéens gisaient sans vie ou agonisants à l'intérieur et autour du complexe sportif, et les forces de sécurité avaient violé des dizaines de femmes et de jeunes filles. Les soldats se sont ensuite rendus dans les quartiers où résidaient la majorité des sympathisants de l'opposition et ont commis d'autres abus : meurtres, viols et pillages. Plusieurs dizaines d'autres opposants ont été détenus de façon totalement arbitraire dans des camps de l'armée et de la police, où plusieurs d'entre eux ont subi de graves sévices, y compris des tortures. Suite aux violences perpétrées au stade, les forces de sécurité ont mené une opération de dissimulation organisée pour cacher le nombre de morts, consistant à enlever des dizaines de corps du stade et des morgues des hôpitaux pour les enterrer dans des fosses communes.

L'enquête menée par Human Rights Watch en octobre 2009 a révélé que la plupart des meurtres, des agressions sexuelles et autres abus ont été commis par des membres de la Garde présidentielle, en particulier par des membres de l'unité d'élite directement chargée au moment des faits de la sécurité personnelle du capitaine Moussa Dadis Camara, le dirigeant guinéen arrivé à la tête du pays par un coup d'État en décembre 2008. Parmi les autres auteurs de graves abus se trouvaient des gendarmes, des policiers et des hommes en civil armés de machettes et de couteaux.

Ce rapport de Human Rights Watch présente des preuves qui laissent supposer que les abus commis le 28 septembre et après cette date constituent des crimes contre l'humanité, pour lesquels les auteurs doivent selon le droit international rendre des comptes au travers de mécanismes juridiques guinéens ou internationaux. Ces conclusions se basent sur les entretiens auxquels se sont prêtées environ 240 personnes, parmi lesquelles des victimes, des personnes présentes dans le stade, des proches de personnes disparues, des soldats qui ont pris part aux violences et à l'opération de dissimulation menée par le gouvernement, des membres du personnel médical, des représentants d'organisations humanitaires, des diplomates, des journalistes, ainsi que des dirigeants de l'opposition.

À Conakry, la capitale guinéenne, des membres d'une famille pleurent en identifiant le corps d'un proche tué le 28 septembre 2009, lorsque les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des sympathisants de l'opposition qui tentaient de participer à un rassemblement au Stade du 28 septembre. Ce corps faisait partie des 57 corps remis aux familles à la grande mosquée Fayçal le 2 octobre 2009.

© 2009 Reuters

